



QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE RELIGIEUSE EN EUROPE ?

Par Sylvie TOSCER-ANGOT

(UPEC, GSRL-CNRS)

février 2016

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE RELIGIEUSE EN EUROPE ?

Par Sylvie TOSKER-ANGOT / UPEC, GSRL-CNRS

Si le facteur religieux est une constante des interrogations européennes, c'est bien parce qu'il est à la charnière des appartenances individuelles, des identités collectives et des politiques publiques. Cependant, l'extrême hétérogénéité du rapport au religieux sur le continent européen, non seulement en raison d'héritages historiques variés, de la fragmentation confessionnelle, mais à cause aussi de la constante fragilité des frontières de l'Europe appelle la question des politiques publiques à l'échelle régionale de notre continent. Le sujet pourrait paraître aisé, mais comme sur bien d'autres, la fameuse « marge d'appréciation des États » que Bruxelles et ses institutions reconnaissent, fragilise l'émergence d'une pratique uniforme. En effet, que ce soit l'Europe de l'Union européenne (28 États) ou celle du Conseil de l'Europe (47 États), le fait religieux reste avant tout le champ d'action des États membres. Ce principe de souveraineté nationale applicable aux questions religieuses, que ce soit en matière de rapport au politique (France), de visibilité symbolique (Italie), de coopération sociale (Grèce), de gestion centralisée du fait religieux (Turquie), etc., rend parfaitement illusoire l'émergence d'une politique publique européenne des religions.

Cet argument porté du point de vue des sciences politiques par François Foret (Université libre de Bruxelles) a été corroboré notamment par les travaux de la professeure de droit Lauréline Fontaine (Université Sorbonne nouvelle - Paris III) qui, étudiant les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, a démontré l'importance du contexte national dans les prises de décision des juges européens. Pour autant, les institutions européennes ont su créer des espaces permettant la rencontre du religieux (exemple : article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). La réflexion interdisciplinaire dans ce contexte permet un dialogue fructueux entre acteurs et analystes de ces problématiques. Le religieux constitue un facteur de délimitation qui dans une Europe sans frontières et aux marches incertaines semble renforcer les particularismes identitaires, mais aussi politiques.

Aussi, est-il utile de consacrer les outils scientifiques nécessaires à l'étude de ces politiques publiques en matière religieuse en Europe. Ces outils ont pour objectif de mettre en évidence différents aspects de la dimension politique du fait religieux et de mesurer les conséquences politico-religieuses des bouleversements géopolitiques survenus au cours de la dernière décennie (printemps arabes, guerres et conflits en Europe, au Proche et au Moyen-Orient, diversification religieuse accélérée par les flux migratoires). La réflexion proposée interroge les conditions et les modalités d'un « retour du religieux » en Europe ou encore la manière dont les démocraties européennes font face aux revendications croissantes de communautés de croyances désireuses d'obtenir de nouveaux droits ou une reconnaissance institutionnelle dans des sociétés sécularisées.

Il s'agit d'appréhender et de déterminer si le paradigme de « neutralité religieuse et philosophique », dont se réclament largement la plupart des États européens aujourd'hui, est opérationnel pour dégager les attributs d'une Europe des religions. Comment les pouvoirs publics arrivent-ils à concilier les exigences de protection de la liberté de conscience et de religion avec le principe de neutralité de l'État et l'égalité de traitement de toutes les communautés religieuses, et ce, dans le respect des traditions et des héritages? Quel est par ailleurs l'impact des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ou d'autres instances européennes à l'échelle nationale sur les politiques publiques en matière religieuse (en matière de défense de la liberté de conscience et de religion, de protection des minorités religieuses comme principe politique, de lutte contre les discriminations et pour les droits de l'homme...)? À travers ces interrogations, il convient également de mesurer l'importance de la religion dans l'identité nationale des États et d'étudier les mutations des rapports historiques entre religion et nation et les dynamiques aujourd'hui à l'œuvre dans les sociétés européennes.

Une telle réflexion s'inscrit dans une approche comparatiste qui tente, à travers un regard distancié permettant de mettre en perspective la tradition laïque française, d'explorer le traitement juridique et politique réservé aux minorités religieuses en Europe et de montrer que la gestion du pluralisme religieux connaît des réponses variées d'un pays à l'autre. Il va

de soi que cette grande mosaïque religieuse inclut différents pays représentatifs de la diversité européenne (pays anglo-saxons, Scandinavie, pays d'Europe centrale et orientale, pays méditerranéens...), tout en intégrant également d'autres pays engagés aujourd'hui dans le processus d'intégration européenne, ainsi que des membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels la Russie.

Au-delà d'une tendance européenne commune au déclin de la pratique religieuse, la question se pose de savoir s'il est légitime de parler d'une spécificité de l'Europe en matière religieuse, étant donné que le rapport du spirituel et du temporel n'est pas le même pour les catholiques, les orthodoxes et les protestants et que les différents États européens présentent des configurations particulières quant aux relations Églises-État et à leur institutionnalisation. ■

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE RELIGIEUSE EN EUROPE ?

Par Sylvie TOSKER-ANGOT / UPEC, GSRL-CNRS

POUR ALLER PLUS LOIN > Séminaire : Quelles politiques publiques pour les religions en Europe ?

Ecole Normale Supérieure 29, rue d'Ulm 75005 Paris (Salle JAURES)

Calendrier spécial, voir : <https://irene.hypotheses.org/561>

Comité d'organisation : Claude Proeschel (Université de Lorraine, GSRL-CNRS), Sylvie Taussig (UMR 8230) et Sylvie Toscer-Angot (UPEC, GSRL-CNRS)

OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DU RELIGIEUX / FÉVRIER 2016

Observatoire dirigé par Nicolas Kazarian, chercheur associé à l'IRIS
kazarian@iris-france.org

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org

www.iris-france.org